



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN



NUMÉRO 017



2^e SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 1^{er} avril 2014

—
Président

L'honorable Peter Kent

Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 1^{er} avril 2014

•(1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC)): Merci, chers collègues. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude des soins offerts aux membres des Forces armées canadiennes malades ou blessés. Nous recevons à nouveau le colonel Gerry Blais, qui est directeur de la gestion de soutien aux blessés et de l'Unité interarmées de soutien au personnel du ministère de la Défense nationale. Il abordera les questions et enjeux associés aux blessures de stress opérationnel et au soutien social.

Colonel Blais, vous disposez de 10 minutes pour votre déclaration liminaire.

Colonel Gerry Blais (directeur, Gestion de soutien aux blessés et Unité interarmées de soutien au personnel, ministère de la Défense nationale): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je suis heureux de témoigner une fois de plus devant vous pour vous parler du Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel, ou SSBSO.

[Français]

Le SSBSO, un programme mature qui compte maintenant 13 années d'existence, est un partenariat entre le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada. Le SSBSO a pour but de permettre aux militaires, aux vétérans et aux membres de leur famille qui y prennent part de tirer avantage des programmes et des services existants pouvant favoriser leur rétablissement. Faire tomber les barrières de la stigmatisation et offrir un soutien a permis à plusieurs membres du groupe cible de demander l'aide dont ils avaient besoin. Le SSBSO est une composante non clinique essentielle des services de santé mentale des deux ministères.

Les coordonnateurs du soutien par les pairs et les coordonnateurs du soutien par les pairs pour les familles sont normalement d'anciens membres des Forces armées canadiennes ou des membres de familles de vétérans et de militaires en service qui connaissent, pour l'avoir vécue, la difficulté de vivre avec une blessure de stress opérationnel et ses répercussions possibles. Plus précisément, les coordonnateurs du soutien par les pairs offre les services suivants:

[Traduction]

Ils offrent un soutien par les pairs aux personnes qui font leur premier pas vers le rétablissement de liens sociaux, tant dans le cadre de rencontres individuelles qu'en groupes; ils tiennent des activités de relations externes pour rejoindre les pairs dans le besoin et les organisations de soutien communautaires qui offrent un appui aux pairs du SSBSO; ils collaborent avec les pairs afin de déterminer et mettre en place des mesures qui donneront lieu à une amélioration des relations sociales; ils apportent un soutien actif aux pairs afin de mieux gérer les événements et transitions de la vie, ainsi que pour s'y adapter; ils gèrent les situations inhabituelles ou difficiles lorsqu'ils

offrent un soutien aux pairs au sein de la communauté où vivent des populations à risque; ils participent à l'élaboration et à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information; ils travaillent à faire tomber les barrières de la stigmatisation et à offrir un soutien social; et ils offrent de façon continue mentorat et orientation aux pairs bénévoles.

Le soutien par les pairs nécessite des heures de conversation; il faut travailler à maintenir l'équilibre entre l'écoute et le partage et aider les pairs à établir des liens avec les autres. Le personnel du SSBSO et leurs 127 bénévoles formés constituent un groupe extrêmement dévoué et passionné qui sert au niveau individuel ou dans le cadre de groupes plus de 2 000 personnes dans le besoin. La majorité des pairs du SSBSO sont hébergés dans les Centres intégrés de soutien du personnel des Unités interarmées de soutien du personnel, et quelques-uns se trouvent dans des bureaux d'ACC.

Le programme SSBSO, qui remporte beaucoup de succès, et le programme Empathie et soutien par des pairs offrant une invitation au réconfort — ESPOIR — qui offre un soutien par les pairs aux membres des familles endeuillées, sont d'excellentes passerelles vers les programmes de services cliniques de santé mentale. Ils aident les Forces armées canadiennes à atteindre l'objectif de la prestation de soins de santé mentale à tous leurs membres qui ont besoin de ces services.

[Français]

Je serai heureux de répondre à toutes les questions que le comité voudra bien me poser.

[Traduction]

Le président: Merci, colonel Blais.

Nous entamons la première série de questions de sept minutes.

Madame Gallant, vous avez la parole.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président, et merci au colonel Blais.

Les blessures de stress opérationnel ne touchent pas seulement le militaire en service, mais toute sa famille. Elle consacre beaucoup de temps et d'efforts aux soins quotidiens du militaire et est donc touchée de près par son comportement en raison de ce qu'il vit.

Pourriez-vous nous parler du soutien offert aux familles des militaires par le SSBSO?

Col Gerry Blais: Près de la moitié des membres du personnel du SSBSO sont des coordonnateurs du soutien par les pairs. Ils offrent un soutien aux personnes qui souffrent de BSO. L'autre moitié est composée de coordonnateurs du soutien par les pairs pour les familles, qui offrent du soutien aux membres de la famille des militaires. Certains de nos coordonnateurs ont déjà vécu avec une personne souffrant de BSO et peuvent maintenant aider les familles et les référer aux ressources les mieux placées pour les aider.

Mme Cheryl Gallant: Lorsqu'on m'a présenté le SSBSO pour la première fois — il y a plus de 10 ans, je crois —, les critiques disaient « ce ne sont que des pairs, ils n'ont pas de formation ». On les accusait de n'être que des copains de beuverie, et de manquer de professionnalisme dans la gestion des problèmes. Est-ce toujours ainsi aujourd'hui? Est-ce que les bénévoles ou les pairs sont formés?

Col Gerry Blais: Tout à fait. Comme tout programme, le nôtre a connu une courbe d'apprentissage. En fait, tout a commencé dans une salle d'attente: deux personnes qui cherchaient un traitement ont commencé à se parler et ont constaté que leur discussion avait un effet thérapeutique. Depuis ce temps, nous avons établi un partenariat avec ACC, et certains membres du personnel de l'hôpital Sainte-Anne, qui sont des experts dans le domaine, assurent la formation de tous nos pairs. Tous nos bénévoles reçoivent la même formation que les pairs.

L'important, c'est de respecter les limites. Ce ne sont pas des professionnels cliniques; ils ne peuvent donc pas offrir un traitement clinique. Ils sont là pour écouter et pour orienter les gens. Ils se penchent sur les problèmes. Ils encouragent les personnes à consulter un médecin et à prendre leurs médicaments si elles suivent un traitement, ils les aident à prendre la bonne voie et les réfèrent aux ressources les mieux placées pour les aider.

• (1110)

Mme Cheryl Gallant: Lorsque le SSBSO a été mis sur pied, on a eu droit à une guerre territoriale, si je puis dire, entre les professionnels médicaux — qui voulaient être les seuls fournisseurs de services du personnel — et le SSBSO. Comment cette relation a-t-elle évolué au fil du temps?

Col Gerry Blais: De façon très positive, et j'en suis heureux. À titre d'agent responsable de l'ensemble du programme de SSBSO, j'échange très souvent avec le directeur de la santé mentale des services de santé; cela fait partie du soutien aux blessés. Tous les conflits relationnels passés ont été réglés.

Mme Cheryl Gallant: À une certaine époque, les forces spéciales avaient de la difficulté à obtenir les avantages sociaux offerts par ACC étant donné la nature particulière de leurs opérations, qui sont séparées de celles de tous les autres services. Le SSBSO a aidé à combler cette lacune. Est-ce que les membres des forces spéciales ont accès au SSBSO?

Col Gerry Blais: Oui, tout à fait. Tous les membres des forces armées — et tous les anciens combattants d'ailleurs — ont accès au SSBSO, tout comme leur famille.

Si les membres des forces de service spécial qui ont participé à des opérations associées à une cote de sécurité élevée ont des problèmes à obtenir leurs avantages sociaux, j'étudie personnellement leur dossier. Je transmets une lettre à ACC qui contient suffisamment de détails pour confirmer les déclarations des militaires, mais qui respecte également la classification de sécurité des documents; les militaires peuvent ainsi recevoir leurs avantages sociaux.

Mme Cheryl Gallant: Lorsque les militaires rentrent de l'étranger, leur comportement peut avoir changé, ce qui a une grande incidence sur les enfants. De quelle façon le SSBSO aide-t-il les enfants des militaires touchés?

Col Gerry Blais: C'est un des domaines que le SSBSO n'a pas encore abordés, parce que ce serait... De toute évidence, pour le soutien par les pairs, la formation, etc., c'est plus difficile de former les enfants, selon leur âge. Les pairs familiaux sont là pour aider toute la famille, mais je dirais qu'ils réussissent surtout à aider les conjoints. La dynamique des enfants... Je crois que la meilleure

option, c'est de les référer au centre de soutien aux familles. Sur place, des travailleurs sociaux peuvent les aider, ou les diriger vers les bonnes ressources communautaires.

Mme Cheryl Gallant: D'accord.

Lorsque nous sommes intervenus dans le conflit en Afghanistan à la demande du président, les coordonnateurs du SSBSO fonctionnaient selon un budget restreint. Ils dépendaient de l'aide d'un commandant de la base, ne serait-ce que pour avoir un endroit où s'installer. Est-ce que la campagne a permis au SSBSO d'obtenir plus de fonds?

Col Gerry Blais: Oui, non seulement grâce à la campagne, mais aussi au fil du temps, comme c'est le cas pour tous les programmes. À ses débuts, le programme était un projet-pilote, et ne bénéficiait pas d'un financement très important. Le financement couvre maintenant le salaire du personnel et permet de répondre à leurs besoins opérationnels. Nous logeons dans l'Unité interarmées de soutien du personnel et, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de place, nous offrons nos services dans les bureaux d'ACC.

Le président: Merci, colonel Blais. Votre temps est écoulé.

Monsieur Harris, vous avez sept minutes.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Merci, monsieur le président.

Colonel Blais, vous avez dit que le programme visait le rétablissement physique et mental des personnes. Je n'arrive pas à comprendre comment la libération d'un militaire en service depuis neuf ans et demi, qui a reçu un diagnostic d'ESPT et qui ne peut plus travailler aide à son rétablissement; il n'obtiendra pas de pension, alors qu'il était à quelques mois de la retraite, et sera désemparé. Je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas garder la personne en service jusqu'à ce qu'elle atteigne la cible des 10 ans, pour qu'elle puisse au moins jouir d'une certaine sécurité.

Pourriez-vous commenter la question? J'ai du mal à comprendre.

• (1115)

Col Gerry Blais: Je dirais qu'il y a un malentendu au sujet de la pension. La pension dont vous parlez est la Pension de retraite des Forces canadiennes. Lorsqu'une personne est libérée pour des raisons médicales et qu'elle n'a pas atteint les 10 années de service, elle n'y a pas droit. Pour un militaire ayant 10 ans de service, elle représente 2 % par année, donc 20 % de son salaire. Dans la plupart des cas, les militaires libérés sont des membres juniors. Si on prend un salaire de base de 50 000 \$, et qu'on donne 20 % de ce salaire, ce n'est pas suffisant pour vivre. Très souvent, les personnes sont plus avantagées si elles sont prises en charge par ACC plus tôt, puisque les avantages sociaux sont plus généreux que ceux offerts dans le service militaire.

M. Jack Harris: Ils ne sont pas toujours admissibles aux services aux anciens combattants. En fait, dans le cas que j'ai cité en exemple, le militaire n'y avait pas droit.

Col Gerry Blais: Si je puis me permettre, si les militaires sont libérés à la suite d'un diagnostic d'état de stress post-traumatique, qui est directement lié au service militaire, ils sont certainement admissibles aux avantages sociaux offerts par ACC.

M. Jack Harris: Eh bien, cela peut poser problème dans ce cas en particulier.

Je crois qu'il vaut mieux recevoir 20 % de son salaire que de ne rien recevoir. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur, je ne suis pas d'accord avec vous à ce sujet.

J'aimerais parler du suicide. Nous avons entendu de nombreux témoignages qui donnaient à penser que le taux de suicide au sein des Forces canadiennes était similaire à celui de la population générale. C'est discutable, et on a déjà débattu de la façon de calculer ces taux. De plus, la Bibliothèque du Parlement a rendu publics des renseignements sur les anciens combattants, et parmi les membres en service, le taux de suicide est 45 % plus élevé qu'au sein de la population générale. Comment pouvons-nous veiller à ce que les anciens combattants, qui sont confrontés à ce problème...? Nous en entendons parler... parce qu'une personne qui a quitté la vie militaire depuis un an, une personne qui a servi notre pays n'arrive pas à gérer... Comment pouvons-nous veiller à effectuer un suivi des personnes qui quittent les forces armées, pour qu'elles obtiennent de l'aide? On en a déjà parlé. Je ne sais pas quel est le système en place. Vous êtes bien placé pour nous dire ce que nous devrions faire. Comment gère-t-on la situation à l'heure actuelle? Quelles mesures doivent être prises pour améliorer la situation?

Col Gerry Blais: Je peux répondre en deux volets.

D'abord, le SSBSO est un programme conjoint d'ACC et du MDN. Lorsque les militaires quittent les forces armées, les pairs du SSBSO continuent de leur offrir du soutien.

De plus, pour les personnes mutées à l'Unité interarmées de soutien au personnel — et la grande majorité des personnes qui quittent les forces armées en raison de problèmes de santé mentale seront mutées à cette unité —, un plan de transition est établi en collaboration avec ACC, qui négocie avec les militaires et les fournisseurs de services du MDN. Pendant les six derniers mois de service des militaires, les gestionnaires de cas procèdent à une transition complète et transfèrent leur dossier afin d'éviter qu'ils passent entre les mailles du filet.

M. Jack Harris: Donc, à votre avis, le suivi des personnes une fois qu'elles sont libérées du service militaire ne pose pas problème?

Col Gerry Blais: Eh bien, c'est possible, parce qu'il faut tenir compte d'un facteur important: les personnes doivent vouloir de l'aide. Donc, si une personne déménage et ne demande pas d'aide ou n'informe personne, alors la situation peut être problématique.

• (1120)

M. Jack Harris: L'automne dernier, l'ombudsman Pierre Daigle s'inquiétait du manque de personnel dans les UISP et de la difficulté pour les personnes d'expérience d'orienter physiquement et psychologiquement les militaires ébranlés — ce sont ses mots — dans leur réorientation professionnelle. Nous avons entendu, lors d'une visite personnelle ou d'une visite du comité à Petawawa, par exemple, qu'on avait refusé à deux reprises d'offrir des services d'orientation professionnelle à une personne, à l'extérieur de la base.

Comment peut-on faire cela à une personne qui quittera les forces et qui doit savoir ce qu'offre le marché du travail, et reconnaître ses compétences et aptitudes? Comment peut-on refuser de l'aider? Est-ce qu'on fait une évaluation au cas par cas, ou est-ce que les services d'orientation professionnelle sont offerts à tout le monde?

Col Gerry Blais: Il y a un accès complet. Nous offrons le service par l'intermédiaire de l'officier de sélection du personnel de la base. Nous offrons aussi de l'encadrement grâce au Programme d'aide à la transition de carrière pour les militaires de La Compagnie Canada.

Le service est gratuit. Il faudrait que je voie les détails de ce dossier particulier, mais rien n'explique que ce service soit refusé à quelqu'un.

Le président: Merci, colonel Blais.

Vous n'avez plus de temps, monsieur Harris.

Monsieur Norlock, c'est à vous.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et par votre intermédiaire, je remercie le témoin d'être venu comparaître.

Tim Laidler, du Veterans Transition Network, est venu témoigner devant le comité. Par l'intermédiaire du VTN, des anciens combattants aident d'autres anciens combattants à se réorienter pour qu'ils réussissent leur passage à la vie civile. Ils connaissent du succès.

Travaillez-vous avec le VTN? Avez-vous adopté certaines de leurs stratégies? Quel est le degré de succès des anciens combattants qui vivent un processus de transition après avoir bénéficié du soutien social aux blessés de stress opérationnel?

Col Gerry Blais: Je vais commencer par votre question sur le SSBSO, si vous me le permettez.

M. Rick Norlock: Bien sûr.

Col Gerry Blais: Le SSBSO est très efficace. La chose la plus importante que le SSBSO fait, c'est amener les gens à obtenir des traitements, car souvent, ils sont réticents à demander un traitement, mais cela les amène à parler à quelqu'un qui a vécu la même chose qu'eux, qui les guide vers le traitement et qui les confie aux personnes les mieux outillées pour vraiment les aider à prendre le chemin de la convalescence.

Je suis sûr que les spécialistes de la santé mentale vous ont dit, quand ils ont comparu, que plus le traitement commence tôt, meilleures sont les chances de réussite. Le SSBSO est un élément énorme de cela.

En ce qui concerne le Veterans Transition Network, ils ont récemment rencontré le directeur de la santé mentale, et les deux parties en sont venues à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'un programme de soins de santé mentale clinique. Il se situe davantage du côté du soutien social. Vers la fin de la semaine dernière, le directeur de la santé mentale m'a envoyé une proposition de protocole d'entente visant un travail de collaboration avec le Veterans Transition Network. J'en suis à l'examiner, et nous allons rencontrer les représentants du réseau très prochainement pour discuter des options.

M. Rick Norlock: Merci.

Étant donné que les réseaux de soutien par les pairs reposent dans une très grande mesure sur la confiance, la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale est-elle moins présente dans ces réseaux? Autrement dit, est-il plus facile d'aller parler de ses problèmes de santé mentale, sachant que vous vous adressez à une personne qui a vécu la même chose? J'aimerais entre autres savoir quels professionnels interviennent dans le SSBSO, outre les coordonnateurs du soutien par les pairs, et le rôle que les professionnels de santé mentale jouent dans le cadre du SSBSO, s'il y a lieu.

Col Gerry Blais: Nous constituons en réalité une équipe. Le gestionnaire du programme de SSBSO en ce moment, le major Carl Walsh, possède une maîtrise en travail social. En plus de gérer et de diriger le programme, il peut aussi aider le personnel à s'occuper des problèmes de santé mentale ou de résilience.

Du côté d'Anciens Combattants Canada, il y a des professionnels des soins de santé mentale qui offrent de la formation à nos pairs et qui sont aussi là pour les aider s'ils connaissent eux-mêmes des problèmes. Bien entendu, avoir à traiter au quotidien avec des personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale peut éveiller chez eux des souvenirs, et nous devons les surveiller de près et les aider, eux aussi, sur le plan de leur résilience.

Il n'y a pas d'autres professionnels des soins de santé mentale, car le SSBSO se fonde essentiellement sur la confiance. La confidentialité du programme est d'une importance énorme pour ceux qui s'adressent à nous, et ils savent qu'ils traitent strictement avec un pair jusqu'à ce qu'ils soient prêts à faire le grand pas pour obtenir le traitement. Aussitôt qu'ils le font, le SSBSO est en contact avec la clinique et peut les aiguiller directement.

• (1125)

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Vous avez parlé du processus de recrutement et de formation des coordonnateurs du soutien par les pairs, mais j'aimerais que vous nous décriviez les étapes de la formation. Je pense qu'il est très important de savoir que la formation donnée aux personnes qui se portent volontaires pour cela correspond à ce que nous ou la personne ordinaire, parce que le comité s'adresse aux Canadiens... quelle sorte de formation recevraient-ils qui leur permettrait de reconnaître certains problèmes et faire ce qu'il faut.

Col Gerry Blais: C'est un psychologue qui leur donne une formation comportant diverses facettes. Ce n'est pas un programme clinique, et ils ne sont donc pas formés pour donner des traitements. On les prépare plutôt à être capables d'écouter et d'orienter la discussion avec un groupe ou une personne. Nous offrons des séances de groupe dans le cadre du SSBSO, aussi. Ils sont également formés pour demeurer détachés, dans une certaine mesure, car parce qu'ils ont souffert, ils pourraient facilement se projeter dans la maladie de l'autre personne et retomber dans le gouffre.

C'est une composante importante de la formation: apprendre à écouter et à faire preuve d'empathie tout en gardant une distance par rapport aux problèmes de l'autre sans pour autant y être froid, et ce, dans la mesure qu'il faut pour pouvoir donner les conseils et l'encadrement qu'il faut.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Nous avons parlé du passage de la vie militaire à la vie civile. Comme le SSBSO facilite-t-il cette transition, en particulier pour les anciens combattants qui souffrent de tels problèmes de santé mentale?

Col Gerry Blais: Les programmes et leur mise en oeuvre incombent au personnel des Centres intégrés de soutien au personnel, mais le SSBSO est un facteur essentiel, en ce sens que les coordonnateurs du soutien par les pairs ont eux-mêmes quitté l'armée. Ils ont vécu la transition et peuvent informer la personne de ce à quoi elle doit s'attendre, de ses réactions possibles, des sentiments qu'elle pourrait avoir à son départ, et du sentiment... C'est un changement énorme, quand vous passez des années à vous présenter au travail en uniforme jour après jour, à vous soumettre à une chaîne de commandement, à vous faire dire où aller, où vous trouver, quoi faire, puis que, tout à coup, tout cela disparaît. Ils les aident à s'adapter à cette réalité avant de devoir y faire face.

M. Rick Norlock: Merci.

Le président: Merci, monsieur Norlock.

Madame Murray, vous avez sept minutes.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Merci.

Merci, Colonel Blais, d'être venu nous aider à comprendre quelles sont les meilleures avenues en matière de thérapie. Vous êtes aussi le directeur de l'Unité interarmées de soutien du personnel, l'UISP.

Col Gerry Blais: En effet.

Mme Joyce Murray: En mars 2013, l'UISP a mis en oeuvre une politique empêchant les personnes qui y sont inscrites de faire des critiques ou des commentaires décourageants sur les médias sociaux comme Twitter, Facebook, etc., et a adopté un formulaire obligatoire que les membres de l'UISP doivent signer. Cette politique est-elle toujours appliquée?

Col Gerry Blais: J'aimerais donner d'abord quelques éclaircissements.

Nous n'empêchons pas les gens de s'exprimer sur les médias sociaux. Ce que nous avons fait, c'est uniquement de... Les commandants ont la responsabilité d'informer tous les membres des forces armées de la politique des Forces canadiennes visant les médias sociaux et la façon de traiter avec les médias et avec l'extérieur de l'organisation en général.

Mme Joyce Murray: D'accord. Donc, on les a empêchés de faire des critiques ou des commentaires décourageants.

Col Gerry Blais: Non, ce n'est pas le cas. Le formulaire les informe de la politique des Forces canadiennes concernant les médias sociaux. Il sert à leur rappeler cela. Nous leur avons simplement fait signer le formulaire pour qu'ils indiquent ainsi qu'ils comprennent la politique.

Mme Joyce Murray: Alors, est-ce que les membres de l'UISP signent le formulaire?

Col Gerry Blais: Oui.

Mme Joyce Murray: Est-ce que certains ont refusé de signer le formulaire?

Col Gerry Blais: Oui.

Mme Joyce Murray: On a cité certains membres qui auraient dit qu'on cherche ainsi à les intimider. Ce n'est pas illégal, mais cela représente manifestement une menace, alors ils signent le formulaire sous toute réserve.

Est-ce que des membres de l'UISP ont subi des mesures disciplinaires pour avoir fait des commentaires inappropriés?

•(1130)

Col Gerry Blais: Non. Nous avons discuté avec certains d'entre eux. Le formulaire est davantage une forme de protection des individus, car malheureusement, il arrive que des personnes, surtout si elles souffrent de problèmes de santé mentale, fassent des commentaires ou s'engagent dans des discussions qu'elles regrettent par la suite, à la lumière du jour. C'est ce que nous cherchons à empêcher.

Mme Joyce Murray: Est-ce que le personnel non militaire de l'UISP est tenu de signer aussi ce formulaire, ou est-ce que ce ne sont que les membres de l'armée?

Col Gerry Blais: Les circonstances sont différentes, car les gens qui y travaillent — les civils — ne sont pas soumis au Code de discipline militaire ou à la politique des Forces canadiennes, alors on ne leur demanderait pas de le signer.

Mme Joyce Murray: Les membres des Forces canadiennes qui ne sont pas affectés à l'UISP sont-ils aussi tenus de signer ce formulaire?

Col Gerry Blais: Dans certains cas, oui. Vous aurez vu des reportages dans les médias, au début de l'année, qui disaient que l'Armée canadienne avait adopté la même politique dans ses unités.

Même s'ils ne signent pas de formulaire, cela fait absolument partie de l'information qui leur est donnée, et les ordres figurent dans la documentation des Forces canadiennes.

À l'UISP, ce n'est que depuis que nous avons des personnes qui ne sont pas bien et qui risquent davantage de ne pas aller lire les documents. Nous voulons les informer pour leur propre protection.

Mme Joyce Murray: Certains membres des Forces armées et leurs représentants ne voient pas les choses de la même manière que vous. Ils estiment que cela dépasse les bornes et qu'on cherche ainsi à les faire taire.

J'entends que ce n'est pas le cas; qu'il est pratique courante au sein des Forces canadiennes d'exiger cette signature. C'est le cas à l'UISP, juste pour les militaires.

Dans votre exposé, vous parlez de soutien par les pairs et de l'aide à la création de liens entre les pairs. Vous parlez du « soutien par les pairs aux personnes qui font leur premier pas vers le rétablissement de liens sociaux, tant dans le cadre de rencontres individuelles qu'en groupes ». Trouvez-vous que les médias sociaux comme Facebook et Twitter pourraient entrer dans ce que vous voyez comme le cheminement thérapeutique critique d'anciens combattants blessés, de soldats blessés?

Col Gerry Blais: Tout ce qui aide quelqu'un à communiquer est positif — cela ne fait aucun doute —, car nous ne voulons pas que ceux qui souffrent de l'ESPT soient barricadés chez eux sans communiquer avec quiconque. Si la première étape prend la forme d'un ordinateur, c'est formidable.

Mme Joyce Murray: Mais les forcer à signer un formulaire qui leur interdit de dire quoi que ce soit de critique ou de décourageant...

Col Gerry Blais: Ce n'est pas ce que le formulaire dit, madame.

Mme Joyce Murray: Pourriez-vous me dire exactement comment la restriction est formulée?

Col Gerry Blais: Ce n'est pas une restriction comme telle, mais plutôt une forme d'encadrement. Cela correspond à la politique des Forces canadiennes concernant les relations avec les médias en général. Ce que nous demandons aux gens, quand ils traitent avec les médias, c'est de s'en tenir à leur domaine d'expertise. Si quelque

chose ne relève pas de votre domaine, n'en discutez pas, car vous n'avez pas les connaissances nécessaires pour le faire.

Mme Joyce Murray: J'aimerais poser rapidement quelques questions sur la pénurie de main-d'oeuvre et les UISP. Étiez-vous au courant de la note de synthèse que le chef des soins de santé mentale, Scott McLeod, a envoyée au ministre il y a un an, demandant de pouvoir embaucher des psychologues cliniciens militaires?

Col Gerry Blais: Encore là, madame, la composante médicale des Forces n'a rien à voir avec l'UISP. Nous travaillons ensemble, mais nous sommes distincts.

Mme Joyce Murray: Vous n'avez donc pas de psychologues cliniciens qui interviennent par l'intermédiaire de l'UISP?

Col Gerry Blais: Non.

Mme Joyce Murray: Ils ne font donc pas partie de l'équipe de soins de santé mentale de l'UISP?

Col Gerry Blais: Il n'y a pas d'équipe de soins de santé mentale à l'UISP. Les services de soins de santé des Forces canadiennes offrent les soins de santé mentale, et l'Unité interarmées de soutien du personnel offre tout le soutien social au personnel militaire par l'intermédiaire des Centres intégrés de soutien du personnel.

Mme Joyce Murray: D'accord. Il y a donc d'autres membres du personnel qui...

•(1135)

Le président: Vous avez 30 secondes.

Mme Joyce Murray: Donc, pour les autres qui ne font pas partie du personnel de soins de santé mentale où il y avait pénurie... où en êtes-vous à ce sujet?

Col Gerry Blais: Je crois que nous en étions à quatre postes militaires vacants et à six postes civils vacants, mais il ne s'agit pas de pénuries comme telles. C'est le roulement habituel des personnes qui partent et qu'il faut remplacer.

Nous avons aussi d'autres initiatives pour augmenter le personnel, car nous menons une évaluation exhaustive de l'UISP et des niveaux de dotation qu'il faudra à l'avenir.

Le président: Merci beaucoup, Colonel.

Monsieur Williamson, c'est à vous.

Nous amorçons le deuxième tour, qui sera de cinq minutes.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Le président: Et je tiens à vous rappeler, chers collègues, que le Médecin-chef comparaitra devant le comité le mardi 8 avril pour répondre aux questions de ce genre.

M. John Williamson: Merci, monsieur le président.

Colonel Blais, merci de votre présence aujourd'hui.

Je vais revenir sur une chose dont parlait M. Harris. C'est lié à une chose que nous entendons quand des membres des Forces canadiennes sont libérés; nous entendons de nouvelles histoires selon lesquelles les avantages leur sont refusés. Vous en avez un peu parlé, je pense, et vous l'avez en fait souligné, parce qu'ils sont admissibles aux programmes des Anciens Combattants qui sont, dans bien des cas, plus généreux.

Pourriez-vous nous en parler un peu? Je pense que les membres du comité n'entendent pas toujours cela aux nouvelles, par exemple. Nous parlons de deux ministères différents. Je pense que c'est là qu'il manque un peu d'information au public. Je pense que les Canadiens veulent savoir que les anciens combattants blessés en devoir ont accès à des programmes et seront bien traités.

Col Gerry Blais: Tout à fait.

Nous avons un ensemble de programmes très complexe. Il y en a plusieurs, tant du côté des Forces canadiennes que des Anciens Combattants. Nous travaillons très, très fort pour que les programmes soient aussi harmonisés que possible pendant que la personne est en service, de sorte qu'au moment de leur transition, les modalités restent essentiellement les mêmes.

Mais il y a des différences. Quand vous êtes dans les Forces armées, vous recevez votre salaire. Donc, pendant que vous êtes en services, vous ne recevez pas les prestations d'invalidité de longue durée et ce genre de chose. Quand vous quittez les forces, c'est alors que les prestations commencent.

Il faut examiner chaque cas séparément pour déterminer si la blessure est attribuable au service, car les Anciens Combattants ne vont verser une indemnisation que pour les blessures liées au service militaire. Donc, quel est le cheminement? Est-ce préférable pour eux de profiter des Services financiers du RARM et de l'assurance offerte par le RARM? Ce serait le point d'accès de ceux dont les blessures ne sont pas attribuables au service.

Il faut analyser individuellement chaque cas et travailler avec la personne et toute l'équipe pour veiller à leur donner ce qu'il y a de mieux compte tenu de leurs circonstances particulières.

M. John Williamson: Pourriez-vous me donner un exemple de blessure qui n'est pas attribuable au service?

Col Gerry Blais: Par exemple, je joue au basketball dans ma cour un samedi soir et je me brise la cheville.

M. John Williamson: D'accord. Très bien.

J'ignore si cela relève de votre compétence, mais pourriez-vous nous parler de quelques-unes des prestations que verse Anciens Combattants Canada? Souvent, ces membres ne sont pas admissibles aux prestations de retraite des Forces canadiennes; toutefois, il y a des services de transition et toute une série de programmes disponibles. Pourriez-vous aborder quelques-uns des principaux éléments?

Par exemple, si une personne n'a pas droit à une pension parce qu'elle a été libérée pour des raisons médicales, comme l'a indiqué M. Harris, pourrait-elle toucher une pension quelconque ou une prestation d'invalidité de longue durée jusqu'à la fin de ses jours? De quoi s'agit-il exactement?

Col Gerry Blais: En effet, on verse des prestations d'invalidité de longue durée. Il y a une indemnité d'invalidité. Autrefois, les gens recevaient une pension au titre de l'ancienne Loi sur les pensions; aujourd'hui, ils reçoivent une indemnité d'invalidité sous forme de paiement forfaitaire.

Il existe un certain nombre d'autres programmes au sein d'Anciens Combattants Canada. Le montant de l'indemnité varie selon votre situation et la gravité de vos blessures. Toutefois, plus votre blessure est grave, plus vos prestations sont élevées.

M. John Williamson: D'accord.

Je veux simplement m'assurer de bien comprendre la situation. Vous avez indiqué que l'ancien système offrait une pension et que le nouveau système prévoit une indemnité forfaitaire. Toutefois, on

continue de verser des prestations de longue durée. Je ne crois pas qu'on les appelle des pensions, mais si, par exemple, une personne perd un membre...

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Peut-être que je me trompe, mais j'aimerais avoir votre avis là-dessus.

• (1140)

Col Gerry Blais: Cela ne relève pas vraiment de ma compétence. Vous devriez plutôt adresser cette question aux responsables d'ACC.

M. John Williamson: D'accord.

Col Gerry Blais: Je peux toutefois vous dire qu'il existe des programmes en vertu desquels on offre une indemnité, et cela ne se limite pas à l'invalidité.

M. John Williamson: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Williamson.

Madame Michaud, allez-y, je vous prie.

[Français]

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux d'abord vous remercier, colonel Blais, pour votre présentation.

La semaine dernière, nous avons entendu dire qu'en Afghanistan, nos soldats n'avaient malheureusement pas eu accès à des services d'aide psychologique en français sur le terrain. Ils devaient compter sur les services offerts par les Américains. La situation est différente en sol canadien, bien sûr, quand les troupes ne sont pas déployées. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il faut s'assurer que les services d'aide psychologique sont disponibles dans la langue maternelle des soldats. Je pense notamment à des endroits comme Petawawa et Gagetown, où c'est plus difficile.

Pourriez-vous me dire quelles démarches sont faites pour assurer que les francophones, principalement — étant donné que ce sont généralement eux qui sont aux prises avec ce problème —, aient accès à des services d'aide psychologique dans leur langue, du moins en sol canadien?

Col Gerry Blais: Comme le président l'a indiqué, le chef du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes va être ici la semaine prochaine. Ce sera à lui de répondre à cette question. Cependant, je peux vous dire que, dans mon unité, on veille à ce qu'on ait partout accès aux services dans les deux langues.

Mme Élane Michaud: Est-ce en fonction du profil des bénévoles qui vont être choisis? Comment pouvez-vous donner cette garantie? Je ne sais pas comment l'horaire des bénévoles et du personnel est réparti, mais vous assurez-vous qu'il y a au moins une personne bilingue disponible pour les gens en tout temps? Comment pouvez-vous donner cette garantie de service?

Col Gerry Blais: Le profil de tous les fonctionnaires comporte un profil linguistique qui doit être respecté. On s'assure qu'il y a du personnel bilingue prêt à répondre dans chacune de nos unités puisqu'on offre des services.

Mme Élane Michaud: Quelle est la cote demandée?

Col Gerry Blais: Cela dépend du poste et de la région.

Mme Élane Michaud: Quelle cote de bilinguisme exigez-vous des bénévoles qui vont être en contact direct avec les bénéficiaires des services?

Col Gerry Blais: On n'exige pas cela des bénévoles, parce qu'on n'a pas le droit de le faire.

Mme Élane Michaud: Je vois.

Col Gerry Blais: On est très heureux de recevoir tous les bénévoles qui se présentent, mais on fait un effort pour que des bénévoles soient absolument bilingues.

Mme Élane Michaud: Vous n'êtes donc pas en mesure de garantir le service bilingue puisque vous n'êtes pas capables de forcer le recours à des bénévoles bilingues. Comme vous l'avez dit, vous ne pouvez pas exiger le bilinguisme puisque ce sont des bénévoles. D'après ce que je comprends, il est donc possible que personne ne puisse répondre sur place aux francophones qui demandent de recevoir les services de votre unité en français.

Col Gerry Blais: Pas du tout, parce que les bénévoles ne constituent qu'un complément au programme. Au sein de l'Unité interarmées de soutien au personnel, nous offrons les services dans les deux langues. Si une personne est à l'aise avec un bénévole qui parle sa langue seconde et qu'elle est prête à cheminer de ce côté, tant mieux. Si ce n'est pas le cas, elle cheminera avec quelqu'un de l'unité qui pourra répondre à ses besoins dans sa langue officielle.

Mme Élane Michaud: Si je comprends bien, cette personne ne serait pas nécessairement un bénévole. Ce pourrait être un employé s'il n'y a pas de bénévoles qui peuvent accompagner la personne en français.

Col Gerry Blais: Oui, la majorité des bénévoles ne constituent qu'un complément au programme. On en a absolument besoin pour répondre à la demande. Cela étant dit, le premier point de service compte les employés de la fonction publique. On s'assure donc d'offrir ce service dans les deux langues officielles.

Mme Élane Michaud: En terminant, pouvez-vous me donner la cote de bilinguisme qui est demandée aux fonctionnaires?

Col Gerry Blais: Encore une fois, cela dépend de la région. Si on est dans une région comme Ottawa, par exemple, on a une exigence plus élevée, mais si on est à Wainwright, en Alberta...

Mme Élane Michaud: Donnez moi un exemple pour Wainwright, parce que ça me préoccupe.

Col Gerry Blais: Je peux noter cette question et vous répondre plus tard, car je n'ai pas les données devant moi.

Mme Élane Michaud: Je pense quand même que les cotes demandées sont assez importantes pour l'offre de service. J'ai pu malheureusement constater qu'il y a une différence entre ce que veut dire une cote et ce qui se passe dans les faits. Une cote « B », « C », « D » ou quelque chose de ce genre n'est pas nécessairement aussi efficace qu'on le souhaiterait. J'aimerais beaucoup que vous nous fournissiez des détails là-dessus.

Col Gerry Blais: On peut vous les fournir.

Mme Élane Michaud: Me reste-t-il du temps, monsieur le président.

Le président: Oui.

Mme Élane Michaud: Vos bénévoles ont-ils suivi une formation qui comprenait une sensibilisation particulière à des problèmes qui pourraient être liées à des enjeux typiquement féminins? Je vais préciser ma pensée. Quand les femmes souffrent de syndrome de stress post-traumatique à la suite d'un déploiement, ce n'est pas toujours parce qu'elles ont vécu des situations de combat difficiles. Il y a aussi des cas d'abus sexuels. C'est particulier aux femmes. Sensibilise-t-on les bénévoles à cet égard pour les aider à diriger les

femmes qui pourraient être victimes de ce stress vers les services les plus appropriés?

• (1145)

[Traduction]

Le président: Répondez brièvement, je vous prie.

[Français]

Col Gerry Blais: Absolument. On s'assure que les employés sont en mesure de diriger les personnes vers les services dont elles ont besoin.

[Traduction]

Le président: Merci, colonel.

Monsieur Opitz, vous disposez de cinq minutes.

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Merci, monsieur le président, et merci, colonel, d'être ici aujourd'hui. C'est un plaisir de vous voir.

En ce qui a trait à la dernière question, pour être bref, si un militaire actif a besoin d'un service en particulier, que ce soit dans le domaine médical ou dans la langue de son choix, est-il vrai que les Forces canadiennes vont tout faire pour s'assurer qu'il puisse obtenir le service dont il a besoin?

Col Gerry Blais: Absolument. Nous allons faire des pieds et des mains, de sorte que si un militaire ne peut pas obtenir les services de santé dont il a besoin... Récemment, au Nouveau-Brunswick, un militaire ne pouvait pas avoir accès à un intervenant en santé mentale qui parle français. Nous l'avons donc affecté à Québec afin qu'il puisse avoir ce service dans sa langue maternelle.

M. Ted Opitz: En ce qui concerne les médias, en tant qu'ancien commandant moi-même, je sais qu'il y a des journées de l'administration, une fois par année dans toutes les unités, au cours desquelles on assiste à toutes sortes de séances d'information, non seulement sur les médias, mais aussi sur les incendies, la technologie de l'information et ainsi de suite. Serait-il juste de dire que la séance d'information sur les médias établit les limites à ne pas dépasser. Les militaires peuvent s'entretenir avec les médias, il n'y a pas de doute là-dessus, mais ils doivent s'en tenir à leur domaine d'expertise. Ils ne peuvent pas spéculer dans des domaines qu'ils ne connaissent pas.

Col Gerry Blais: Exactement. Comme vous dites, c'est un élément de ces séances d'information. Il y a plusieurs tribunes concernant la politique de harcèlement au sein des Forces canadiennes et ce genre de choses. Nous passons en revue toutes les politiques afin de sensibiliser les gens.

M. Ted Opitz: Je suis d'accord avec vous concernant le processus du programme; le fait de pouvoir discuter avec des pairs est un aspect thérapeutique très important. Maintenant que je vois ce que vous avez écrit et que je constate le rôle que jouent les familles, je réalise qu'enfant, j'ai beaucoup aidé mon père dans sa thérapie en l'écoutant me raconter toutes ces histoires. J'ai été témoin de l'importance de ses interactions avec ses camarades de l'Association des combattants polonais alors qu'il en était membre. En vieillissant, j'ai compris à quel point ce type d'interaction était important, particulièrement pour des soldats alliés qui n'ont jamais vraiment bénéficié de programmes d'aide, que ce soit dans les années 40, 50, 60 et 70. Je considère que nous avons fait beaucoup de chemin depuis.

Pour ce qui est des possibilités d'emploi, je sais que vous avez mentionné La Compagnie Canada. J'ai beaucoup travaillé aux côtés du colonel Goldring, entre autres, par le passé, et bien entendu, on retrouve le programme Du régiment aux bâtiments ainsi que le Treble Victor Group. Il y a une panoplie d'organisations qui aident les soldats non seulement à faire cette transition, mais aussi à se trouver un emploi valorisant et rémunérateur. En convenez-vous?

Col Gerry Blais: Je suis tout à fait d'accord. Je suis très fier de dire que tous ces efforts sont regroupés sous la responsabilité d'une seule entité, La Compagnie Canada, qui gère le programme. En fait, il s'agit d'un programme protégé par un mot de passe qui s'adresse à tous les membres. Nous pouvons ainsi développer une base de données statistiques afin d'évaluer le succès de nos initiatives. Tous les programmes, que ce soit Du régiment aux bâtiments... Nous avons d'autres programmes dans le cadre desquels nous offrons aux membres la possibilité d'acquérir une franchise, etc. Toutes ces initiatives se retrouvent au sein d'un seul et même programme. Par conséquent, lorsqu'une personne se cherche un emploi, tout est à cet endroit et elle n'a pas à courir ici et là pour se trouver un travail.

M. Ted Opitz: La Compagnie Canada, qui est composée de chefs de l'industrie, a pour devise: « Plus d'une façon de servir ». Il va sans dire qu'elle respecte sa devise.

Que diriez-vous à ceux qui critiquent le programme d'ACC? Comme vous l'avez mentionné, il y a beaucoup d'interaction entre vous et ACC. Vous guidez les soldats, avant et après, en ce qui concerne les prestations auxquelles ils ont droit. Nombreux sont ceux qui déplorent les lacunes. Avant qu'un soldat ne quitte les forces ou qu'un ancien combattant se présente pour obtenir des soins, croyez-vous qu'on les informe suffisamment sur les programmes d'ACC auxquels ils ont accès?

Col Gerry Blais: Absolument. Comme je l'ai dit, Anciens Combattants Canada a maintenant des bureaux dans tous les Centres intégrés de soutien du personnel. Par conséquent, six mois avant la libération d'un militaire pour des raisons médicales, ACC procède à une entrevue de transition et élabore un plan pour le militaire en voie de libération afin de s'assurer que toute l'information dont dispose le gestionnaire de cas des Forces canadiennes est acheminée au gestionnaire d'ACC, qui prendra le dossier en main.

• (1150)

M. Ted Opitz: À combien estimeriez-vous le taux de satisfaction des militaires qui deviennent des clients d'ACC?

Col Gerry Blais: Le taux de satisfaction...

M. Ted Opitz: Dès le début du processus, à partir du moment où ils entrent en communication avec ACC.

Col Gerry Blais: Je ne pourrais pas répondre à cette question. Je pense qu'elle s'adresse davantage à Anciens Combattants Canada

M. Ted Opitz: D'accord.

Le président: Merci beaucoup, colonel.

Le temps est écoulé.

Monsieur Harris, vous disposez de cinq minutes.

M. Jack Harris: Merci, monsieur le président.

J'ai une question précise à propos du soutien par les pairs. Si je ne me trompe pas, le Collège Algonquin offre un programme d'enseignement aux intervenants en soutien social, par opposition aux travailleurs sociaux. C'est un programme de deux ans. Plusieurs personnes à Petawawa l'ont suivi.

Je sais qu'il y a beaucoup de bénévoles au sein du programme de soutien par les pairs. Avez-vous déjà envisagé d'embaucher ces gens

afin qu'ils puissent fournir du soutien aux familles dans les bases, et ce, même s'ils n'ont pas de diplômes?

Col Gerry Blais: Encore une fois, si ces personnes souhaitent se joindre au programme de SSBSO à titre de bénévoles, nous serons heureux de les accueillir. Aussitôt que des possibilités d'emploi seront offertes au sein du programme, si elles possèdent les compétences essentielles, nous serons ravis de les embaucher.

M. Jack Harris: Mais vous n'avez pas songé à recourir à ce programme pour offrir aux familles le soutien dont elles ont besoin.

Col Gerry Blais: Nous sommes prêts à examiner toutes les différentes options. Toutefois, pour le moment, en ce qui a trait au soutien par les pairs, nous considérons que le modèle de formation que nous avons est très bien établi, il est constamment revu et est très pertinent.

M. Jack Harris: J'ai une question d'ordre plus général. Colonel, les services de santé dans l'armée sont fournis par le personnel militaire et ce sont des services de santé primaires qui, je suppose, s'adressent à tous les militaires actifs, peu importe que ce soient des hommes ou des femmes ou que la blessure soit attribuable au service militaire ou non.

Est-ce la règle générale?

Col Gerry Blais: Oui. Lorsque vous êtes membre des forces armées, vous avez accès à toute la gamme des services de santé, que ce soit pour traiter un cancer ou toute autre maladie contractée ou blessure subie sur les lieux du travail ou à la maison.

M. Jack Harris: Est-ce que cela s'applique également aux prothèses?

Col Gerry Blais: Tout à fait.

M. Jack Harris: Ma prochaine question se rapporte à un cas qui a déjà été mentionné.

Vous avez parlé de divers événements qui étaient liés ou non au service militaire, et vous avez donné l'exemple d'un militaire actif qui se blesse en jouant au basketball un samedi soir alors qu'il se trouve chez lui.

Selon vous, une agression sexuelle ou un viol qui survient dans les casernes, où les gens sont parfois tenus d'habiter, serait-il lié au service militaire ou non?

Col Gerry Blais: Encore une fois, j'aurais besoin de connaître tous les détails.

Mais en général, si on peut prouver que cela s'est bel et bien produit, il est très probable que cela soit lié au service militaire.

M. Jack Harris: D'accord. Une dernière question. Et il se peut que je n'utilise pas toutes les cinq minutes qui me sont allouées, ce qui est assez inhabituel, monsieur le président.

Madame Murray a indiqué qu'on demandait aux membres de signer un formulaire les empêchant de s'adresser au public ou sur les médias sociaux. Je me dis que ce n'est pas possible, mais j'aimerais que vous me le confirmiez. À votre connaissance, y a-t-il des personnes qui ont dû signer un formulaire les empêchant de parler de leur situation si elles voulaient recevoir un soutien financier ou des soins médicaux?

Col Gerry Blais: Jamais.

M. Jack Harris: Évidemment, c'est la réponse à laquelle je m'attendais.

Je vais donc me renseigner à ce sujet.

Le président: Merci, monsieur Harris.

Monsieur Bezan, vous disposez de cinq minutes.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, colonel Blais, d'être avec nous aujourd'hui et de nous transmettre vos connaissances.

J'aimerais simplement avoir une meilleure idée de la dotation et de ce qui pourrait être nécessaire dans le cadre du programme de SSBSO. À l'heure actuelle, vous dites qu'il y a 120 bénévoles formés. Combien compte-t-on d'employés rémunérés au sein du programme?

Col Gerry Blais: Nous avons actuellement 45 postes au sein du MDN et 10 postes au sein d'ACC, pour un total de 55.

• (1155)

M. James Bezan: Combien d'entre eux sont des réservistes? Faites-vous appel aux réservistes dans le cadre du programme de SSBSO?

Col Gerry Blais: Non. Ce sont des bénévoles.

Tous les employés sont des fonctionnaires.

M. James Bezan: Des fonctionnaires.

Pas de militaires ni de réservistes.

Col Gerry Blais: Non.

M. James Bezan: Très bien. C'est ce que je voulais savoir.

Par conséquent, même si une personne est un fonctionnaire et se trouve également à être dans la Réserve, cela ne serait pas pris en compte.

D'après ce que l'on sait, il semble y avoir une augmentation du nombre de personnes ayant recours au programme de SSBSO; ce sont des membres de l'UISP, des militaires actifs ou des gens d'Anciens Combattants Canada. Quarante mille braves hommes et femmes ont servi le pays en Afghanistan.

A-t-on réfléchi au futur? Vous dites qu'en ce moment, 2 000 personnes bénéficient du programme. À quoi faut-il s'attendre?

Col Gerry Blais: Nous évaluons la tendance. Nous avons observé une augmentation d'environ 20 % du recours au service de SSBSO au cours de la dernière année. Par conséquent, nous surveillons la situation de très près pour voir si cette tendance se maintiendra et si nous devons commencer à établir des stratégies afin de se doter du personnel nécessaire.

M. James Bezan: D'accord. Il devrait donc y avoir une augmentation du nombre d'employés et de bénévoles?

Col Gerry Blais: Oui.

M. James Bezan: Si la demande a augmenté de 20 %, on devrait s'attendre à une pareille augmentation du côté des employés et des bénévoles, n'est-ce pas?

Col Gerry Blais: Encore une fois, il est probablement trop tôt pour se prononcer là-dessus, mais ce serait logique.

M. James Bezan: Quand vous regardez tout ce qui a été accompli depuis 2001, quelles sont les leçons que vous avez tirées au cours des 13 ou 14 dernières années? De plus, quelles ont été les plus grandes réussites?

Col Gerry Blais: Notre plus grande réussite est sans aucun doute le nombre de personnes qui reçoivent des soins. Le nombre de personnes ayant recours à l'Unité interarmées de soutien au personnel a augmenté de façon considérable, et nous croyons que c'est positif, pas le fait d'avoir plus de blessés, mais le fait qu'il y a plus de gens qui vont maintenant chercher de l'aide.

C'est la même chose du côté de la santé mentale. On a observé une augmentation du nombre de gens qui reçoivent des soins, et c'est bon signe. Je pense que cela signifie qu'on a réduit les préjugés, car les gens ont moins peur d'aller chercher de l'aide, et le programme de SSBSO y est pour beaucoup là-dedans. Chose certaine, c'est une tendance très positive.

En ce qui a trait aux leçons que nous avons tirées, nous avons élaboré des outils beaucoup plus robustes pour sélectionner notre personnel. Avant qu'une personne ayant déjà subi un traumatisme lié au stress opérationnel puisse venir en aide à d'autres, nous devons nous assurer que cette personne est bel et bien en mesure d'apporter le soutien dont ces gens ont besoin. Nous avons travaillé très fort pour élaborer des outils de sélection rigoureux nous permettant d'avoir les bonnes personnes en place.

M. James Bezan: Si nous prenons le programme de SSBSO, comment nous situons-nous par rapport à nos alliés? Nos alliés se sont-ils inspirés de ce que nous faisons? Avons-nous adopté des pratiques exemplaires de nos alliés dans le cadre de notre programme de SSBSO?

Col Gerry Blais: À ma connaissance, nous avons été les premiers à mettre sur pied un tel programme. Jusqu'à présent, nous avons fourni de l'information à un certain nombre de nos alliés. Je ne suis pas au courant si d'autres ont un programme financé par l'État aussi solide que nous.

M. James Bezan: Vous avez brièvement parlé de l'aide fournie dans le cadre du programme ESPOIR. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

De plus, si le temps le permet, pourriez-vous nous parler des partenariats que vous avez conclus, non seulement au sein d'Anciens combattants Canada et de l'UISP, mais aussi d'autres branches des Forces armées canadiennes? Nous avons parlé du Réseau de transition des vétérans. Je sais qu'il y a probablement d'autres partenaires, comme les centres de ressources pour les familles des militaires. Vous pourriez peut-être nous parler également de ces autres types de partenariats.

Col Gerry Blais: Il y en a des tonnes. Il y a plusieurs organismes de bienfaisance qui nous viennent en aide. Par exemple, si nous devons modifier la maison de quelqu'un, le gouvernement offre des prestations assez généreuses à cette fin, mais il y a toujours des situations où l'État ne peut pas payer parce que ce n'est pas fondé sur des besoins. À ce moment-là, nous pouvons nous tourner vers un réseau d'organismes de bienfaisance.

Par exemple, la semaine dernière, nous avons reçu un appel de la conjointe d'un ancien combattant souffrant du SSPT qui a été libéré en 1995. Ils habitent à Winnipeg. Comme leur famille habite au Cap-Breton, ils ont cru bon de déménager là-bas. Nous avons donc communiqué avec un organisme de bienfaisance qui a accepté d'assumer tous les frais de déménagement. C'est donc un réseau très prometteur.

• (1200)

Le président: Merci, monsieur Bezan.

Merci, colonel.

Comme M. Harris l'a dit plus tôt, M. Larose avait demandé qu'on lui accorde une minute pour poser une brève question.

Allez-y, monsieur Larose.

[Français]

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, colonel Blais, d'être parmi nous. C'est toujours un plaisir de vous revoir.

Nous avons appris qu'il n'y avait pas de soins psychologiques en français en Afghanistan. Dans le cadre de cette situation, ma collègue a posé une question sur les bénévoles.

Quand nous avons visité Petawawa, nous avons justement rencontré des bénévoles qui s'occupaient du programme. Ils nous ont dit ne pas savoir qui allait prendre la relève. En effet, il manquait de bénévoles. C'était donc un problème.

Plus tôt, vous avez mentionné qu'il était impossible de garantir ou d'exiger qu'il y ait parmi les bénévoles des francophones ou des anglophones. Or ce service doit être accessible à tout le monde. Si les professionnels en santé mentale ne sont pas accessibles et qu'ils sont remplacés par des bénévoles, mais que vous ne pouvez pas garantir que ceux-ci sont bilingues, il faut convenir qu'il y a là un problème. Un militaire qui a besoin d'aide peut se retrouver au bureau face à un bénévole qui, même s'il veut bien faire, n'est pas en mesure de communiquer avec lui.

Est-ce que vous tentez de remédier à ce problème, de faire en sorte qu'il y ait plus de professionnels et que les bénévoles ne soient là que pour offrir du soutien et non pour faire le travail des professionnels?

Col Gerry Blais: C'est exact. Les bénévoles ne sont pas présents dans les bureaux.

M. Jean-François Larose: Ceux que nous avons rencontrés l'étaient.

Col Gerry Blais: Peut-être, mais pour des rendez-vous spécifiques, les gens qui sont employés par la fonction publique constituent la porte d'entrée. Une fois qu'ils ont analysé la situation de l'individu, ils le dirigent vers un bénévole ou le gardent comme patient.

[Traduction]

Le président: Merci, colonel Blais et M. Larose.

Monsieur Bezan.

M. James Bezan: J'aimerais simplement apporter une précision, étant donné qu'on a soulevé à deux reprises aujourd'hui le manque de psychologues et d'intervenants en santé mentale francophones. Sachez que ce n'est pas le cas. Il y a des psychologues, des travailleurs sociaux et des intervenants en santé mentale anglophones et francophones.

Les psychologues, qu'ils soient francophones ou anglophones, n'ont pas été déployés en Afghanistan. Les militaires qui avaient besoin de soutien mental ont dû quitter la zone d'opérations afin de recevoir ces soins ailleurs.

Le président: Merci de cette précision, monsieur Bezan.

Merci beaucoup, colonel Blais, d'avoir témoigné encore une fois aujourd'hui.

Nous allons poursuivre nos travaux à huis clos.

La séance est levée.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>